

COMMENT CRÉER UN BADGE UNIVALOM ?

Pensez à mettre à jour votre dossier en cas de changement et après tous les 2 ans à date anniversaire.



1 Compléter le formulaire

- Rendez-vous sur : <https://univalom.fr/les-decheteries/>
- Télécharger le formulaire PARTICULIER ou PROFESSIONNEL
- Remplir le formulaire

2 Ouvrir un compte Ecocito

- Se rendre sur univalom.ecocito.com
Ouvrir un compte « ecocito maintenant » puis « je demande l'ouverture de mon compte » (sans clé d'activation).
- Scanner les documents demandés
 - ✦ **PARTICULIER** : Formulaire, Carte Nationale d'Identité, taxe d'habitation ou facture d'électricité de moins de 3 mois.
 - ✦ **PROFESSIONNEL** : Formulaire, KBIS de moins de 3 mois, justificatif de domicile et cartes grises.
- Finaliser la création de votre compte en choisissant le mot de passe et en validant le mail envoyé par univalom.ecocito.com

3 Confirmation de l'ouverture du compte

- Sous un délai de 4 jours ouvrés, après instruction de votre dossier, vous recevrez un **mail de confirmation** d'ouverture de compte et **d'attribution de badge** qui sera à imprimer.

4 Retirer votre badge en déchèterie

- Présentez-vous en personne muni de votre carte d'identité et de votre mail de confirmation imprimé auprès de votre déchèterie pour retirer votre badge.



EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Si vous perdez votre badge, informez sans délai UNIVALOM par écrit (decheteries@univalom.fr) au plus vite pour éviter une utilisation frauduleuse. Le renouvellement de badge, perdu ou volé, est facturé 15 € HT.



COMMENT SUIVRE VOS DÉPÔTS ?



Pour les Particuliers

- Rendez-vous sur univalom.ecocito.com pour suivre vos apports.
- Au-delà du quota de 20 passages par an, les usagers particuliers sont facturés et reçoivent une facture du centre des Finances Publiques.

Pour les Professionnels

- Rendez-vous sur univalom.ecocito.com pour créditer votre compte Professionnel par carte bancaire et retrouver l'ensemble de vos factures.
- Le prépaiement est obligatoire. L'accès aux déchèteries est refusé si le compte n'est pas crédité.



Pour toute question, merci de contacter le service usagers d'Univalom par mail : decheteries@univalom.fr

À SAVOIR

L'accès au réseau Cap Azur pourra être limité en fonction des capacités d'accueil et des quotas d'apport.

Des déchèteries gérées par des entreprises privées sont accessibles sur le territoire. **Les usagers professionnels sont invités à fréquenter en priorité ces déchèteries privées.**

UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets.
Prévention - Traitement - Valorisation

Retrouvez toutes les informations sur : univalom.fr
0 800 229 217
contact@univalom.fr





RÈGLEMENT INTERIEUR

[Extraits]

Le règlement intérieur des déchèteries est consultable sur www.univalom.fr ou en déchèteries.

CONDITIONS D'ACCÈS

- La carte UNIVALOM est obligatoire pour accéder aux déchèteries.
- Les personnes se présentant à la déchèterie **sans carte d'accès ne sont pas autorisées à déposer leurs déchets.**
- L'utilisateur particulier doit **présenter son badge personnel.** Une pièce d'identité peut être demandée.
- Les professionnels **ne sont pas autorisés** à utiliser les badges des particuliers.

RESPECT DES CONSIGNES ET DES AGENTS

- **Le responsable du site est habilité à limiter les accès,** diriger les usagers vers d'autres déchèteries ou centres de traitement ou fermer provisoirement le site.
- **En cas de non-respect du règlement** de la déchèterie ou des agents, l'utilisateur pourra se voir interdire l'accès par l'autorité territoriale d'UNIVALOM pour une durée qui lui sera notifiée par écrit.

PESÉE ET TRI DES DÉCHETS

- Pour tout apport, l'utilisateur doit **présenter son badge et annoncer à l'agent d'accueil la matière qu'il souhaite déposer.**
- En cas de **chargement hétérogène,** la matière en quantité la plus importante est prise en compte.
- **Le tri est obligatoire,** en cas de déchets en mélange, le tarif déchets résiduels est appliqué.
- **Le ticket de pesée est distribué par la borne à la demande de l'utilisateur.** Vérifiez le ticket après chaque passage. Toute contestation de matière ou de tonnage doit être effectuée immédiatement sur place avec l'agent d'accueil.
- **Toute réclamation a posteriori ne sera pas recevable.**





GRILLE TARIFAIRE DES DÉCHÈTERIES

AU PASSAGE

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2025 (€HT/Tonne ou €HT/Unité) sur les déchèteries de Valberg, Puget-Théniers, Bézaudun-les-Alpes et Roquestéron

Application de la TVA : en fonction de la réglementation en vigueur

Tarifs € Hors Taxes H.T. par passage	TERRITOIRE CAP AZUR (Réseau des déchèteries UNIVALOM et SMED)		HORS TERRITOIRE CAP AZUR
	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS
MATIÈRES	Gratuit jusqu'à 20 passages/an	Payant dès le 1 ^{er} passage	Payant dès le 1 ^{er} passage
Végétaux	30 €	36 €	56 €
Broyats	30 €	30 €	56 €
Déchets résiduels	35 €	42 €	49 €
Bois	35 €	42 €	45 €
Cartons	15 €	18 €	31 €
Gravats propres	0 €	0 €	46 €
Bouteilles de gaz <i>Limité à 1 unité/an</i>	0 €	15 €	Interdit
Extincteurs <i>Limité à 1 unité/an</i>	0 €	15 €	Interdit
Déchets dangereux spécifiques <i>Limité à 5 pats par semaine</i>	0 €	36 €	Interdit
Ferraille	0 €	0 €	0 €
Autres*	0 €	0 €	Interdit

Ces tarifs concernent uniquement les déchets acceptés dans chaque déchèterie, conformément au règlement intérieur.

* Les flux suivants font partie de la catégorie « Autres » : D3E, Huiles végétales, Huile de vidange, Pneus non jantés (dans la limite de 4 unités par an), Ampoules, Néons, Cartouches d'encre, Batteries, Piles, Meubles (dans la limite de 3m³ par jour – tarif encombrants appliqué au-delà – Carte Eco-mobilier obligatoire pour les professionnels - plus d'informations et demande de carte sur ecomaison.com et extranet-pro-ameublement-collecte.eco-mobilier.fr)